

*Réponse*

Durant les 15 premiers mois de production (du 1er octobre 2008 au 31 décembre 2009), la surcharge pour le consommateur final sera de 0,1272 euro/Mwh, à augmenter de la TVA de 21 % qui est due sur les montants des certificats verts suite à une décision de l'administration fiscale. Pour un ménage avec une consommation moyenne de 4 Mwh/an, il s'agit d'un coût supplémentaire de 0,5088 euro/an jusqu'à la fin 2009. Pour une entreprise ou un consommateur industriel, le coût supplémentaire dépendra aussi de la consommation annuelle. Avec une consommation de 1.000 Mwh par an, on parle de 127,2 euros de coût supplémentaire (la TVA n'est pas comprise parce que les entreprises peuvent récupérer la TVA dans leur déclaration fiscale sur la TVA). La valeur de marché ou de revente des certificats fédéraux en vue de la promotion de l'éolien off-shore est nulle tant qu'il n'existe pas de marché pour les certificats en question. Dans un souci de stabilité du système et comme demandé par les stakeholders lors du Printemps de l'Environnement, le système des certificats verts ne sera pas modifié avant 2012. La proposition de poursuivre les travaux de l'atelier " certificats verts " lors du Printemps de l'Environnement a été saluée et vivement soutenue par l'ensemble des participants. Cette proposition a, ensuite, été approuvée par le Gouvernement au mois de juillet 2008. Des contacts ont récemment été pris avec la CREG pour poursuivre ces travaux avec les régulateurs régionaux et les administrations concernées.